



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OUI à la loi sur le CO₂

Notre région est directement affectée par le réchauffement climatique. C'est pourquoi le Conseil communal de Val-de-Travers soutient la loi sur le CO₂.

Tout comme l'ensemble du pays et la totalité du globe, le Val-de-Travers est touché par les changements climatiques et leurs conséquences.

Sur certains effets, la Commune ne peut agir. Les canicules et les sécheresses causent déjà des dommages à nos forêts et à nos exploitations agricoles. À ces dégâts économiques s'ajoutent les risques pour la santé, surtout celle des personnes âgées et des enfants.

Lorsque cela est possible, les autorités préparent le territoire communal à supporter les risques causés par le changement climatique. Dans notre commune, cela concerne notamment l'accroissement des dangers de chutes de pierres, les inondations au fond du Vallon et les glissements de terrain.

Le lien entre changement climatique et consommation d'énergie est aujourd'hui clairement démontré. Depuis sa création, la Commune a pris des mesures pour contribuer à la transition énergétique.

Parmi d'autres initiatives, nous pouvons citer la construction et le développement d'un important réseau de chauffage à distance à bois dans le village de Couvet, le soutien et l'implication de la commune dans le projet de parc éolien, le vote par le Conseil général d'un fonds de l'énergie qui permettra notamment de soutenir la pose de panneaux solaires, l'optimisation de l'éclairage public pour une réduction sensible de la consommation électrique, l'entretien - y compris hivernal - d'un vaste réseau de mobilité cyclable, le soutien au dispositif transfrontalier de covoiturage ou encore le lancement d'une ligne de bus supplémentaire entre Fleurier et Les Ponts-de-Martel.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Oui à la loi sur le CO₂

Certains trouvent injuste la loi qui est proposée. D'autres estiment qu'elle ne va pas assez loin. Le Conseil communal est convaincu qu'elle représente un bon compromis, qui permettra à notre pays d'aller de l'avant dans la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre. En conséquence, il soutient la loi sur le CO₂ soumise en votation populaire le 13 juin prochain, et recommande de voter OUI.

Pour contact :

M. Yves Fatton, président du Conseil communal, 076 414 17 21

M. Eric Sivignon, conseiller communal responsable du territoire et de l'énergie, 077 406 63 42.

Val-de-Travers, le 3 juin 2021

LE CONSEIL COMMUNAL

